

Entreprises, outillez-vous pour faire face aux difficultés pendant les travaux

Atelier du 23 avril 2018
13, avenue Emile Zola Salle C001





Introduction

▶ Monsieur Bernard Boccard (excusé)

○ Vice-Président en charge de l'Economie – Annemasse Agglo

▶ Monsieur Christian Aebischer (excusé)

○ Conseiller Communautaire Délégué au commerce – Annemasse Agglo



Entreprises, outillez-vous pour faire face aux difficultés !

Programme

- Informations sur le dispositif d'accompagnement économique mis en place sur l'agglomération – AA, MED, CCI.
- Comment piloter son activité, quel tableau de bord, indicateurs mettre en place ? – Mme. Chevallier Ordre des experts comptable
- Gestion des Ressources Humaines (activité partielle, FNE Formation, etc.) – Mme. Martinez DIRECCTE
- Echelonnement des dettes publiques – intervention Mme. Bombail CCSF
- Volet bancaire – médiation – Mme. Bouges Banque de France
- Commission d'Indemnisation à l'Amiable pour le projet de Tramway – intervention Agglomération – M. Fournier Annemasse-Agglomération
- Solutions juridiques
- Des associations utiles (60000 rebonds)

Accompagnement économique des projets en cours sur Annemasse-Agglo= 4 engagements politiques

1. Fournir une information efficace

- www.tram-annemasse-geneve.fr/ + Dispositif Info-Tram 04 50 87 99 99
- info-tram@annemasse-agglo.fr
- <http://nouvelle-gare-annemasse.fr/>
- www.travaux-etrembieres-reignier.com/ (Travaux du CEVA – Léman Express)

2. Proposer un accompagnement économique personnalisé, gratuit, coordonné et confidentiel (2 volets : « collectif » et « individuel » en particulier pour le Tramway)

3. Soutenir les initiatives destinées à maintenir des flux commerciaux

4. Réparer une partie des préjudices économiques (CIAT) pour les professionnels riverains directs du projet de Tramway

Quelques conseils:

- **ANTICIPER** et **MESURER** votre activité au quotidien (indicateurs, tableau de bord)
- **FAITES VOUS ACCOMPAGNER** par vos conseils privés et/ou l'accompagnement mis en place spécialement pour la gestion de ces travaux.

Un accompagnement économique personnalisé, gratuit, coordonné et confidentiel : **04 50 87 99 99**



LE GUIDE DES RIVERAINS
PROFESSIONNELS
TRAMWAY ANNEMASSE - GENÈVE



Demande d'information et sollicitation du dispositif d'accompagnement économique

► Site Internet :

www.tram-annemasse-geneve.fr

► Des pages internet dédiées aux riverains-pro du Tram mais pas seulement :

www.tram-annemasse-geneve.fr/riverains-professionnels/

► Tél Info Tram: 04 50 87 99 99

► Mail Info Tram : info-tram@annemasse-agglo.fr

► Adresse:

Annemasse-Agglo - Info Tram
Monsieur le Président
11, avenue Emile Zola BP225
74105 Annemasse Cedex



Info Tram
LE TRAM
ANNEMASSE-GENÈVE

Vous souhaitez :

- poser une question,
- obtenir une information,
- faire une demande spécifique liée au chantier Tram.

Contactez l'équipe médiation chantier :

04 50 87 99 99
[Info-tram@annemasse-agglo.fr](mailto:info-tram@annemasse-agglo.fr)
www.tram-annemasse-geneve.fr

Annemasse Agglo
Annemasse - Les Vaux Agglomération

 **Le Tram**
ANNEMASSE - GENÈVE

Préserver ou reconquérir sa clientèle

Les actions appuyées par les collectivités

- Des dispositifs pour faciliter la venue des clients :
 - Tickets TAC – disponibles au Guichet TAC (Office du Tourisme, avenue de la Gare, 50 premiers tickets gratuits puis 0,80 €/ticket au lieu de 1,40 €
 - Carte Elit - partenariat avec la TAC
 - Tickets parkings
 - « Merci Samedi » (opération 2h gratuité le dernier samedi du mois + promotions des commerçants)



Préserver ou reconquérir sa clientèle

Les actions appuyées par les collectivités

- Un soutien des Unions Commerciales ou des initiatives collectives pour des évènements commerciaux
 - Côté Annemasse – une nouvelle démarche de marketing commercial
<https://www.facebook.com/CoteAnnemasse/>
 - Articles Mouv Mag
 - Campagnes dans les trams Genevois pendant les soldes
 - Soutien des manifestations portées par Annemasse Commerces, Association des Commerçants de Chablais Parc,
 - Etc.





Préserver ou reconquérir sa clientèle

Quelques exemples d'actions portées par des commerçants

○ Jean-Pierre BARTOLOME - Boucherie du Bel Os

Annonce radio nostalgie



○ Pascale CARTIER – RevVideo – Création d'une page

Facebook <https://www.facebook.com/groups/moilsul/> +

Organisation de repas, d'événementiels pour se rencontrer entre commerçants et habitants.



○ Maintien de campagne de communication (Jour de Fleuraison)

○ Mise en place de livraisons à domicile (Grande Pharmacie de Genève, etc.).

○ Restauration pour les ouvriers du tramway...

Liste non exhaustive...

L'accompagnement collectif en 2018



Tous les ateliers auront lieu
de 9h00 à 11h00
13 avenue Emile Zola à Annemasse
-
Salle C001

L'accompagnement individuel



En quoi consiste le diagnostic?

Réalisé au téléphone ou dans votre entreprise ou dans les locaux de la MED, de la CCI ou de la CMA, à votre convenance il permet de :

- ✓ Déterminer le niveau de difficultés
- ✓ Prescrire les dispositifs disponibles et adaptés
- ✓ Faire le lien avec la commission d'indemnisation et les différents acteurs

Il aborde :

- ✓ Votre activité (fonctionnement, nombre de salariés, activités complémentaires type vente en ligne...)
- ✓ Vos indicateurs financiers (niveau de chiffre d'affaires, de trésorerie..)
- ✓ Les démarches que vous avez pu effectuées pour « garder le cap »

L'accompagnement individuel



Quelles sont les principales mesures à envisager?

Des mesures de « bonne gestion » :

Négocier un découvert autorisé auprès de votre banque

Renégocier ses délais de paiement fournisseurs

Réduire ses frais fixes (frais généraux...)

Renégocier son loyer

Des mesures « exceptionnelles » :

Recourir à l'activité à temps partielle

Saisir la commission des chefs de service financiers

(étalement paiements sociaux et fiscaux)

Solliciter le fond régional d'aide d'urgence

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/40/289-aide-d-urgence-tpe-pme-entreprise-commerce-artisanat-emploi.htm>

Solliciter l'action sociale de la sécurité sociale des indépendants

(étalement délais paiement, prise en charge d'une partie des cotisations)

L'accompagnement individuel



Quelles sont les principales mesures à envisager?

Des projets de développement :

- ✓ Développer la vente en ligne, l'activité livraison
- ✓ Rassembler ses différents établissements en un même lieu
- ✓ Développer des partenariats pour proposer ses produits/services dans d'autres lieux
- ✓ Diversifier ses activités...

Les organismes qui vous seront prescrits pour mettre en œuvre ces projets :

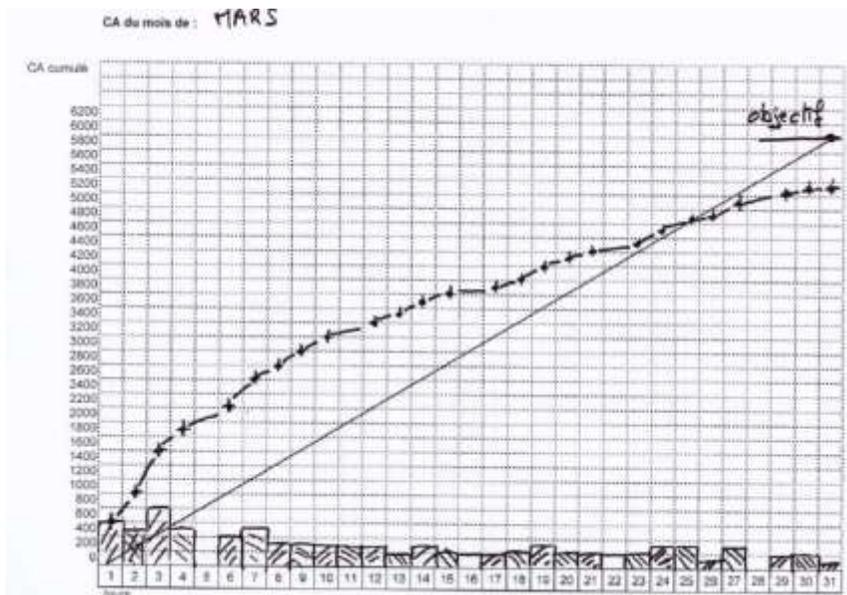
- ✓ La Chambre de commerce et d'industrie 74 si vous êtes commerçant
- ✓ La Chambre des métiers et de l'artisanat 74 si vous êtes artisan
- ✓ La MED si vous êtes profession libérale



Entreprises, outillez-vous pour faire face aux difficultés !

Comment piloter son activité, quel tableau de bord, indicateurs mettre en place ?

- Faites appel à vos conseils privés !
- Exemples d'outils:
 - Suivi des CA ou d'autres indicateurs (Nombre d'heure facturée par mois, volume client, nombre de clients, etc.)





Entreprises, outillez-vous pour faire face aux difficultés !

Comment piloter son activité, quel tableau de bord, indicateurs mettre en place ?

- Faites appel à vos conseils privés !
- Exemples d'outils:
 - Plan de trésorerie
 - Ratios trimestriels devis / factures.



Devis	1er Trimestre	2eme Trimestre	3ème Trimestre	4ème Trimestre
2014	15	16	12	15
2015	17	13	10	22
2016	20	10	8	17
2016	13	15	11	16
2017	11			

Facture	1er Trimestre	2eme Trimestre	3ème Trimestre	4ème Trimestre
2014	10	15	4	10
2015	10	10	5	14
2016	15	8	6	9
2016	7	10	7	13
2017	6			

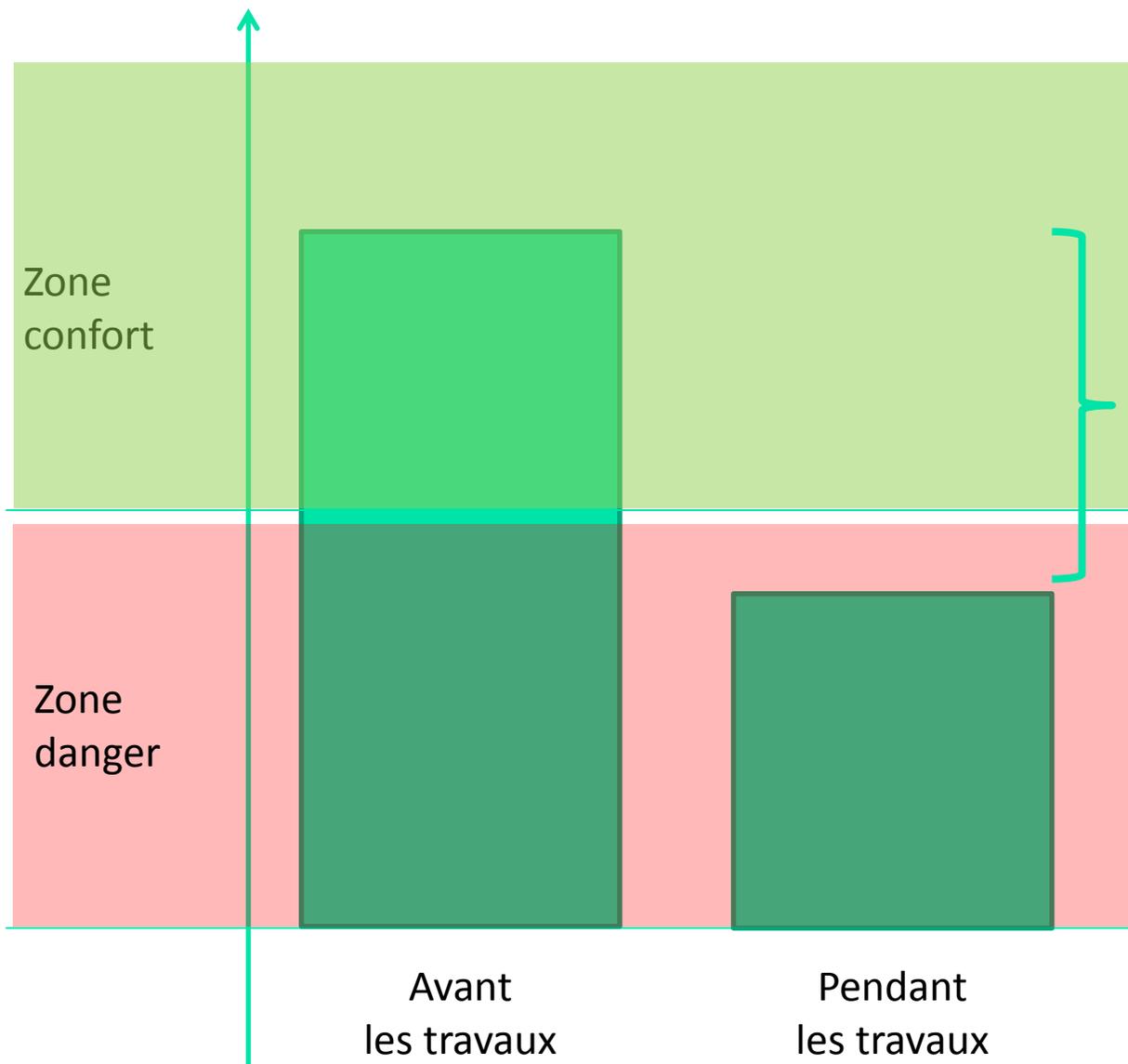
Ratio	1er Trimestre	2eme Trimestre	3ème Trimestre	4ème Trimestre
2014	67%	94%	33%	67%
2015	59%	77%	50%	64%
2016	75%	80%	75%	53%
2016	54%	67%	64%	81%
2017	55%			

PLAN DE TRESORERIE ANNUEL												
	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Jun	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
REPORT SOLDE PRECEDENT		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires prévisionnel												
Remboursement TVA												
Apports en capital												
Apports comptes courants												
Subventions aides												
Emprunts bancaires												
TOTAL ENCAISSEMENTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Activité												
Investissements												
Loyers et charges locatives												
Loyers de crédit bail												
Entretien et fournitures												
Honoraires												
Assurances												
Impôts et taxes												
Autres charges externes												
Salaires												
Charges sociales												
TVA à payer												
Remboursement d'emprunts												
Frais financiers												
TOTAL DECAISSEMENTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE DU MOIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE CUMULE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

www.cma74.fr | @artcomat74

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Niveau de satisfaction
perçu par le client



Ecart à compenser :

- Faciliter le « parcours client »
- Créer de nouveaux modes de distribution (commande en ligne, livraison à domicile, marché, etc...)
- Individualiser encore plus le service
- Proposer de nouveaux produits / services
- Communiquer encore plus (réseaux sociaux ...)
- Réagir vite face à un mécontentement



Entreprises, outillez-vous pour faire face aux difficultés !

Les outils de Gestion des Ressources Humaines

- La « formation » du personnel pour rester positif !
- L'activité partielle <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>

- Le FNE Formation

[http://www.tram-annemasse-geneve.fr/wp-content/uploads/2017/02/Document-FNE-Formation DIRECCTE.pdf](http://www.tram-annemasse-geneve.fr/wp-content/uploads/2017/02/Document-FNE-Formation_DIRECCTE.pdf)

- L'Appui Conseil RH

[http://www.tram-annemasse-geneve.fr/wp-content/uploads/2017/02/Document-appui-conseil-RH DIRECTTE.pdf](http://www.tram-annemasse-geneve.fr/wp-content/uploads/2017/02/Document-appui-conseil-RH_DIRECTTE.pdf)



L'activité partielle

En cas de réduction d'activité liée à la conjoncture économique, des difficultés d'approvisionnement, un sinistre ou des intempéries, des transformations, restructurations ou modernisation de votre entreprise,

Quelle que soit sa taille, son secteur d'activité, et pour tous les salariés :

Votre entreprise perçoit une allocation de **7,74€ par heure chômée** par salarié

Votre entreprise verse une indemnité horaire égale à **70% de leur salaire brut horaire** (environ 84% du salaire net horaire) ;

L'ensemble de vos démarches en un clic :

<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>



Entreprises, outillez-vous pour faire face aux difficultés !

Les outils d'échelonnements de vos dettes publiques

- **Sécurité Sociale des Indépendants (Ex RSI)**

La Sécurité sociale des Indépendants peut vous accorder des délais de paiement, une remise partielle ou totale des majorations de retard, mais également recalculer vos cotisations sur la base d'une estimation de vos revenus de l'année en cours.

Ces demandes doivent être formulées au plus tôt et dans la mesure du possible avant l'échéance de paiement, pour éviter à l'assuré des procédures de recouvrement qui peuvent générer des frais supplémentaires, à sa charge. Les demandes peuvent être formulée en ligne pour une prise en compte rapide sur le site www.secu-independants.fr et via le compte personnel.

Par ailleurs, la Sécurité sociale des Indépendants dispose d'un fonds social permettant en cas de difficultés, d'obtenir à titre exceptionnel, une prise en charge partielle ou totale des cotisations voire un secours d'urgence / soutien financier.

- **URSAFF**

Si vous connaissez des difficultés, et avant la date d'exigibilité des cotisations, vous pouvez appeler votre correspondant pour éventuellement obtenir :

- ✓ La mise en place d'un échancier de paiement.
- ✓ Le report du paiement.
- ✓ La remise des majorations de retard dues au délai de paiement (si les mesures de facilitation du paiement des charges ont été respectées).

- **SIE**

En contactant votre Service des Impôts des Entreprises le plus en amont possible, vous avez la possibilité d'obtenir, sous certaines conditions, un plan d'étalement de vos dettes fiscales et la remise des pénalités afférentes.



Entreprises, outillez-vous pour faire face aux difficultés !

Les outils d'échelonnements de vos dettes publiques

- **Sécurité Sociale des Indépendants (Ex RSI)**

Sécurité sociale des Indépendants ALPES Site Annecy - 38 avenue des Iles - 74 000 Annecy

Tél. Prestations & services : 36 48 - Cotisations : 36 98 (Du lundi au vendredi, 8h30 - 16h30) - Fax. 04 50 67 70 97

Accueil sur rendez-vous au bureau et sur la permanence mensuelles à Annemasse (Maison des Associations, Complexe Martin Luther King, rue Dr Francis Baud).

- **URSAFF**

URSSAF de Haute-Savoie 2, rue Honoré de Balzac - Seynod - 74995 Annecy Cedex 9 Tél. 04 50 88 46 46 - Fax. 04 50 67 87 82

L'Urssaf met à votre service un numéro de téléphone dédié à l'accompagnement des entreprises en difficulté : 0821 0821 33 (Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30).

- **SIE**

Service des Impôts des Entreprises d'Annemasse 3, rue Marie Curie - BP529 - 74107 ANNEMASSE Cedex - Tél. 04 50 43 91 50

- **Commission des Chefs de Services Financiers**

Missions de la commission des chefs des services financiers (CCSF)

La CCSF est un organisme de concertation et de coordination ayant pour missions principales :

- ⇒ de mettre en œuvre des plans d'apurement échelonné de l'ensemble des dettes publiques des débiteurs professionnels
- ⇒ d'examiner, depuis la loi de sauvegarde des entreprises du 26 juillet 2005, les demandes de remise de dettes publiques présentées au bénéfice des débiteurs faisant l'objet d'une procédure de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire

L'octroi de délais de paiement par la commission des chefs des services financiers (CCSF) / Conditions

⇒ Quel est le rôle de la CCSF :



- Être un guichet unique auprès duquel l'entreprise peut solliciter des délais de paiements pour ses dettes fiscales et ses dettes sociales, en toute confidentialité.
- Faire suspendre totalement ou partiellement les poursuites engagées par les créanciers publics dès la mise en place d'un plan.
- Valider le principe d'une remise des majorations initiales par les créanciers publics à l'issue du plan, et sous réserve de son respect ainsi que des obligations déclaratives et de paiement du courant

NB : Les intérêts de retard complémentaires (IRC équivalant à 0,4% de la somme restant due en principal chaque mois / loyer de l'argent) calculés par les créanciers durant la vie du plan ne peuvent pas faire l'objet d'une remise intégrale ultérieure.

⇒ Entreprises éligibles au dispositif :

- L'entreprise doit être à jour dans le dépôt de ses déclarations et dans le paiement de la part salariale de ses cotisations sociales.
- L'entreprise bénéficiant de délais de paiement doit respecter son échéancier auprès de la CCSF sous peine de dénonciation de cet échéancier.

L'octroi de délais de paiement par la commission des chefs des services financiers (CCSF) / Périmètre

⇒ Débiteurs concernés :

Agriculteurs, commerçants, artisans, professions libérales, associations, personnes morales de droit privé, in bonis, y compris sous mandat ad hoc ou en conciliation.

⇒ Champ des dettes concernées :

- Dettes fiscales et sociales exigibles au jour de la présentation en commission (c'est à dire ayant fait l'objet d'un AMR)

⇒ Nature des dettes concernées :

- Impôts et taxe de toute nature, produits et redevances du domaine de l'Etat recouvrées par les comptables de la DGFIP,
- Créances recouvrées par les comptables de la Direction Générale des Douanes
- Cotisations et contributions sociales recouvrées par l'URSSAF, le RSI ou la MSA
- Les autres produits divers du budget de l'Etat

Sont exclues les amendes et condamnations pécuniaires prononcées par les juridictions, ainsi que les créances détenues par les collectivités territoriales et établissements publics locaux.

L'octroi de délais de paiement par la commission des chefs des services financiers (CCSF) / Dossier de saisine

⇒ La CCSF examine la situation du débiteur au vu :

↳ d'une rencontre systématique avec le dirigeant



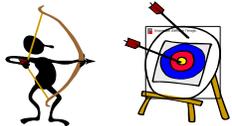
↳ d'un dossier type complété par le débiteur

http://www.tram-annemasse-geneve.fr/wp-content/uploads/2017/02/Dossier-demande-CCSF74_2017_Tram-Annemasse-Geneve.doc

↳ d'un ensemble de pièces à produire à l'appui du dossier de saisine, dont :

- Les liasses fiscales établies au titre des 3 derniers exercices
- Un plan prévisionnel de trésorerie sur la durée du plan échelonné sollicité

⇒ Toutes les décisions prises par la CCSF sont prises à l'unanimité des membres la constituant.



Un point d'entrée unique pour le débiteur : le secrétariat permanent de la CCSF



Entreprises, outillez-vous pour faire face aux difficultés !

Solutionner des difficultés de trésorerie , volet bancaire et solutions juridiques

- **Nécessité d'anticiper, communiquer régulièrement avec son banquier** et lui présenter des projections (tableaux de bord)
- **Banque de France, garant du système bancaire.**

Rôle de médiation du crédit: négociation avec les banques suite à un refus de crédit ou dénonciation de découvert autorisé. Vous souhaitez être accompagné dans vos démarche par un tiers de confiance de la Médiation.

www.mediateurducredit.fr **0810 00 12 10**

Il existe également des référents auprès du Médiateur du Crédit à la CMA 74, CCI 74 ou dans les syndicats (CPME, MEDEF).

La Banque de France dispose en Haute-Savoie d'un référent TPE : M. Philippe AZEMA - 04 50 33 00 39

- **Mandat Ad Hoc / Conciliation:** négociations avec les créancier. Procédures confidentielles, ordonnées par le juge du tribunal de commerce. Négociation de moratoires sur crédit bancaire et/ou sollicitation de la CCSF.

LE MANDAT AD HOC ET LA CONCILIATION



**ENTREPRISE
COMMERCIALE
ARTISAN
PROFESSION
LIBERALE**

*Le chef d'entreprise adresse par courrier sa requête
au Président du Tribunal de Commerce ou de Grande Instance*



**Demande d'ouverture
d'une procédure de conciliation**

(ssi difficultés et cessation des paiements \leq 45 j.)

**Audition du dirigeant par le Président
du Tribunal de Commerce**



Ordonnance du Président du Tribunal

*Avec désignation d'un conciliateur, définition de l'objet de sa mission
et des conditions de
sa rémunération. Obligation de confidentialité*



SES - conseil

www.ses-conseil.fr - contact@ses-conseil.net

LE MANDAT AD HOC ET LA CONCILIATION

Mission du conciliateur

Favoriser la conclusion d'un accord amiable destiné à mettre fin aux difficultés de l'entreprise entre le débiteur et ses principaux créanciers. Il peut formuler toutes ses propositions de nature à garantir la sauvegarde de l'entreprise, la poursuite de l'activité et le maintien de l'emploi



Fin de mission du conciliateur

La conciliation ne peut pas durer plus de 4 mois, avec prorogation éventuelle d'un mois



Echec de la mission

*Le conciliateur présente son rapport au Pdt du Tribunal.
Ce dernier met fin à la mission et à la conciliation*

Accord de conciliation

L'accord entre les différentes parties conduit soit à un constat, soit à une homologation par le Tribunal

Homologation de l'accord

par le Pdt du Tribunal à la demande du débiteur, sous certaines conditions (pas de cessation des paiements, assure la pérennité de l'entreprise, pas d'atteinte aux intérêts des créanciers non signataires)

Cette décision, qui met fin à la période de conciliation est susceptible d'appel

OU Constatation de l'accord

Par le Pdt du Tribunal, si les parties ne souhaitent pas que l'accord fasse l'objet d'une publicité. Dans ce cas, le débiteur doit adresser une déclaration certifiée attestant qu'il ne se trouve pas ou plus en cessation des paiements

La Commission d'indemnisation pour les Travaux du Tramway Annemasse Genève



- Une démarche volontaire de la collectivité, non obligatoire et déclenchée sur la base de critères jurisprudentiels très précis.
- L'indemnisation n'est pas automatique et ne viendra réparer qu'une partie des pertes de marge brute.
- **Le dommage doit répondre à l'ensemble de ces critères; il doit être:**
 - Actuel et certain
 - Direct
 - Porter atteinte à une situation juridiquement protégée
 - Spécial
 - Anormal

La Commission d'indemnisation pour les Travaux du Tramway Annemasse Genève



- **Le activités éligibles :**

Les activités situées à proximité immédiate des emprises de chantier. Les entreprises créées avant le 16/12/2015.

- **Les travaux éligibles :**

Travaux spécifiques du tramway, travaux connexes relevant de la compétence d'Annemasse-Agglo (eau et assainissement), et autres travaux spécifiquement nécessités pour la réalisation du projet de tramway.

La Commission d'indemnisation pour les Travaux du Tramway Annemasse Genève



- **La composition de la CIAT:**

1 collège de 2 experts représentant le tribunal administratif de Grenoble et l'ordre des experts-comptables.

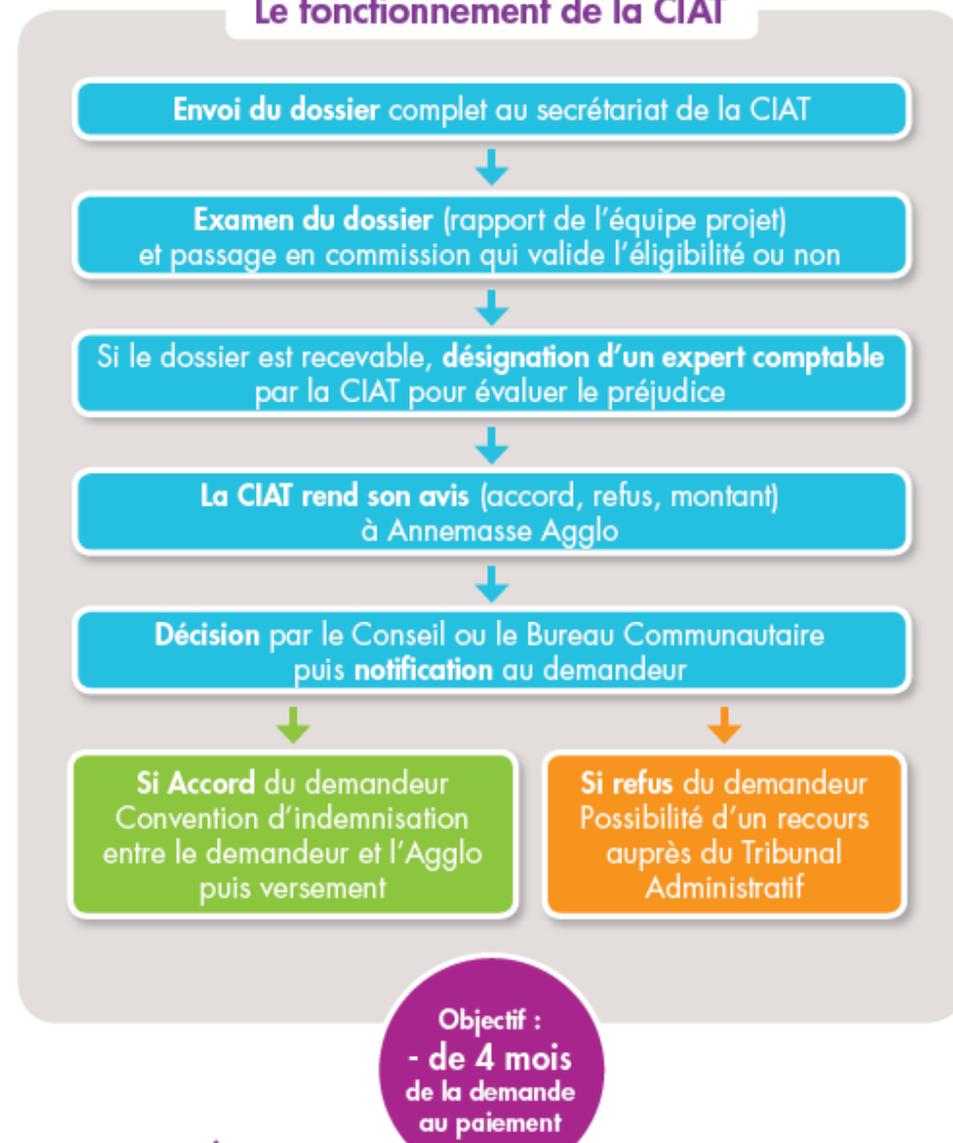
1 collège de 2 représentants des acteurs économiques (CCI 74 et CMA 74).

1 collège de 3 élus représentant l'agglomération et les communes impactées.

La Commission d'indemnisation pour les Travaux du Tramway Annemasse Genève

- Un dossier et un règlement à télécharger sur :
<http://www.tram-annemasse-geneve.fr/riverains-professionnels/etre-indemnie/>
- Contact pour plus de précisions :
M. Rémi Fournier
04 50 87 83 00 – Poste 2156
remi.fournier@annemasse-agglo.fr

Le fonctionnement de la CIAT



Des associations de soutiens de chefs d'entreprises pour rebondir

- 60000 rebonds - <http://60000rebonds.com/60000-rebonds-en-france/rhone-alpes-auvergne/>



- Secondsouffle - <http://secondsouffle.org/>



- Savoie Sauvegarde - <https://www.savoiesauvegarde.fr/>



Autres soutiens - Les Syndicats :

- CPME 74 - <http://www.cgpme-ra.org/haute-savoie>
- MEDEF 74 - <http://www.medefhautesavoie.com/>

Des associations de soutiens de chefs d'entreprises



- ▶ 60 000 Rebonds s'est donné deux missions :

Accompagner les entrepreneurs qui veulent relancer un nouveau projet

Faire évoluer la perception de la société sur l'échec de l'entrepreneur.

▶ *Avant de convaincre ceux qui n'ont pas envie d'entreprendre, utilisons l'énergie et l'expertise de ceux qui ont déjà tenté l'aventure et appris de leurs erreurs.*

▶ *Reste à les entourer d'experts compétents pour travailler de manière professionnelle l'échec passé, afin qu'ils rebondissent, mais surtout qu'ils sortent « grandis » de cette expérience pour mieux réussir.*

Des associations de soutiens de chefs d'entreprises



Réunions mensuelles à Annecy

Contact : Sylvain TRITANT

tritant.60000rebonds@gmail.com

L'accompagnement d'un entrepreneur en rebond est totalement bénévole pour que les plus démunis puissent en bénéficier. Il se déroule initialement sur 24 mois et donne lieu à une sélection préalable.

70% d'entre eux rebondissent en créant une nouvelle entreprise et 30% en retrouvant un poste salarié.





Entreprises, outillez-vous pour faire face aux difficultés !

Contacts des intervenants

► Les intervenants ou contacts utiles:

- Hafid Samat– CCI Haute-Savoie - 04 50 33 71 08, hsamate@haute-savoie.cci.fr
- Sophie Trotto– MED - 04 50 87 09 87 - trotto@med74.fr
- Rémi Fournier - Annemasse Agglo - remi.fournier@annemasse-agglo.fr
- Marie-Joëlle Chevallier - Ordre des experts Expert comptable - 04 50 43 92 22
mj.chevallier@acora.fr
- Chrystèle Martinez - Direccte - chrystele.martinez@direccte.gouv.fr
- Christophe HAY – Conciliateur christophe.hay@ses-conseil.net
- Christelle BOMBAIL - DDFIP de Haute-Savoie (CCSF 74) - 04.50.51.81.08
christelle.bombail@dgfip.finances.gouv.fr
- Josiane Bouges - Directrice Adjointe - Banque de France - josiane.bouges@banque-france.fr



Entreprises, outillez-vous pour faire face aux difficultés !

- Un cadre de vie de demain très probablement favorable aux activités commerciales !

